



Cliquer pour  
agrandir  
4,6 €

## Economie du climat : l'après Kyoto (n.2904)

Problèmes économiques  
La Documentation française

### Problèmes économiques

N° 2.904

19 juillet 2006

#### DOSSIER : Economie du climat : l'après Kyoto

##### Le Protocole de Kyoto...et après ?

*Revue d'économie financière*

Aurélie Vieillefosse

Le Protocole de Kyoto est à l'heure actuelle le seul instrument pour lutter contre la pollution de l'air à l'échelle internationale. Il ne permet toutefois pas de lever tous les obstacles rencontrés dans le cadre de la lutte contre la pollution. En premier lieu, il ne rassemble que quelques-uns des pays qui émettent le plus de CO<sub>2</sub> - les Etats-Unis ne l'ont pas signé. Il parvient ensuite, difficilement, à rendre compatibles les intérêts divergents des pays du Nord avec ceux des pays en développement. Enfin, il ne prévoit pas de collaboration technologique internationale entre les pays, ce qui favoriserait le transfert de " technologies propres " du Nord vers le Sud. En dépit de toutes ces limites, l'auteur estime néanmoins qu'il mérite d'être défendu.

##### Une coordination difficile des régimes climatiques

*Revue d'Economie Politique*

Jean-Charles Hourcade

Coordonner de manière efficace les politiques climatiques dans la période de l'après-Kyoto est particulièrement complexe. Seul un système hybride " prix-quantité " permettrait, selon l'auteur, d'offrir un cadre suffisamment flexible pour faire face aux différentes modalités d'engagement des pays, faire émerger un système de contrôle (" système d'observance ") autorisant un recours possible à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), créer des chambres de compensation internationales pour les échanges entre Etats et promouvoir une politique de recherche et développement (R&D) à l'échelle internationale.

##### Les marchés de droits à polluer

*Eclairages - Crédit Agricole*

Philippe Roos

Le Protocole de Kyoto fixe des objectifs de volume (*cap*) à certains des signataires. Or, il est difficile pour les agents de se conformer à ces quantités. Le *cap-and-trade*, dont l'auteur rappelle le fonctionnement et en décrit les avantages et les limites, apparaît alors comme le système de régulation le plus adéquat puisqu'il combine la fixation d'un objectif de volume : *cap* (plafond) et l'échange des quantités allouées : *trade*. L'idée de troquer des droits de pollution peut paraître immorale : la création d'un marché où se rencontrent l'offre et la demande de carbone, n'a d'intérêt que s'il résulte de l'échange un profit. Le *trading* a toutefois l'avantage de motiver les agents (une entreprise, un Etat, etc.) à prendre en charge le coût de la pollution et permet à la collectivité de bénéficier d'une externalité positive.

##### Peut-on étendre le système des quotas échangeables aux PED ?

*Liaison Energie-Francophonie*

Renaud Crassous et Sandrine Mathy

Lors de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, il a été décidé de laisser jusqu'en 2012 les pays du Sud en dehors du mécanisme d'encadrement par quotas. Mais cette contrainte ne pourra pas être maintenue indéfiniment : avec 3,5 milliards de tonnes en 2002, la Chine émet davantage de CO<sub>2</sub> que l'Union européenne des quinze (UE-15) (3,2 milliards de tonnes) et presque trois fois plus que le Japon (1,2 milliard de tonnes). Dans moins de dix ans, les émissions chinoises devraient dépasser celles des Etats-Unis (5,5 milliards de tonnes). Stabiliser les émissions du Sud implique d'intégrer ces pays dans les programmes de réduction de la pollution due aux gaz à effet de serre (GES). Le système des quotas échangeables est l'un des instruments proposés par le Protocole. L'article étudie la possibilité de l'étendre aux pays en développement (PED) tout en sachant que dans ces pays, l'incertitude entourant l'évaluation des conséquences macroéconomiques de l'attribution d'une certaine quantité de quotas, comme les coûts d'abattement, etc., est plus grande que pour les pays du Nord.

### EGALEMENT DANS CE NUMERO

#### POLITIQUE BUDGETAIRE

##### Etat imposant, Etat impuissant : la France paralysée par sa dette

*Futuribles*

Alexandre Siné

La gestion des finances publiques, en particulier en ce qui concerne la dette, est un enjeu majeur, surtout en période préélectorale. C'est à cette question délicate que s'intéresse ici l'auteur, en dénonçant la paralysie

croissante engendrée par une dette toujours plus importante et la réduction des marges de manœuvre qui en résulte, tant en termes budgétaires qu'en matière de politique générale. La France s'est, selon lui, engagée dans une dynamique dangereuse, auto-entretenu, qui pénalise les citoyens d'aujourd'hui comme ceux de demain. Il affirme certes avec force la nécessité de la dépense publique, voire d'un déficit contrôlé. Mais il est primordial que cette politique soit le résultat de choix assumés par l'Etat, et non la conséquence de plusieurs décennies de politique budgétaire mal maîtrisée.

#### **ENTREPRISES**

##### **La croissance des groupes étrangers en France**

*INSEE Première*

Jean-William Angel et Virginie Régnier

En Europe, la France figure parmi les économies les plus ouvertes aux investissements étrangers. Hormis le secteur de la finance et de l'administration, un salarié sur sept y travaille dans une filiale de groupe étranger. Entre 1994 et 2003, ce chiffre a été multiplié par 1,8. Durant la même période, le nombre de filiales sous contrôle étranger a triplé. Le premier investisseur dans l'Hexagone sont les Etats-Unis, tandis que la part des capitaux asiatiques reste marginale. Les implantations étrangères sont essentiellement - comme c'est le cas dans tous les grands pays - concentrées dans l'industrie. Cette dernière rassemble la moitié des effectifs de salariés français employés par une entreprise étrangère.

#### **DEVELOPPEMENT**

##### **Défaillances des États et des marchés : l'approche de J.- J. Laffont**

*Revue d'économie politique*

Jean-Paul Azam

Malgré une croissance mondiale soutenue, la plupart des pays du Sud, notamment en Afrique, restent à l'écart du développement économique. Face à l'échec des réformes imposées par les programmes d'ajustement structurel des années 1990, les institutions internationales ont été amenées à considérer d'autres champs d'analyse afin de diagnostiquer et de comprendre les difficultés rencontrées par les pays dont elles financent le développement. En intégrant la théorie des incitations, l'approche de Jean-Jacques Laffont exposée ici par l'auteur a considérablement renouvelé l'économie du développement. Elle propose en effet un nouveau cadre d'analyse qui insiste sur les défaillances de l'Etat - pour mieux appréhender celles du marché - concernant la fourniture de services publics à la population dans les pays pauvres. L'auteur aborde également les problèmes de régulation auxquels les pays en développement sont confrontés ainsi que les obstacles qu'ils rencontrent dans les réformes mises en œuvre sous l'égide d'organisations internationales comme la Banque mondiale.

Année d'édition : 2006      48 pages, 21x27 cm  
Réf. : 3303332029044      ISSN : 0032-9304